

## 1. EDITORIAL



En ayant pris la mesure des changements opérés au cours des années de COVID tant dans les pratiques, que dans la considération des situations des mineur(e)s, des familles qui ont été plus particulièrement impactés par le climat social dégradé, le SAEMO/68 s'est attaché à adapter ses modalités d'interventions à l'émergence des nouvelles attentes des usagers, des financeurs tout en considérant les évolutions réglementaires qui ne cessent de croître au fil des années, même si certains décrets d'application législatifs tardent à être promulgués.

Par ailleurs, pour répondre aux demandes des financeurs et à la mise en place des orientations des politiques publiques, il n'en demeure pas moins que le secteur de la protection de l'enfance, comme d'autres secteurs, traverse une réelle crise de recrutement, d'intérêt qui empêche indéniablement un portage collectif des missions, et qui constitue de fait, des paradoxes importants.

Au-delà, la préoccupation restant que chaque mineur(e) soit assuré(e) d'un accompagnement qui vise son inclusion, la réflexion autour des finalités du projet de service se sont affinées, permettant de poursuivre son écriture en étant au plus près des besoins, des réalités et des difficultés rencontrées et ainsi reconsidérer les modalités d'intervention plus collaboratives.

Mais par-delà, dans cet imbroglio de paramètres multiples et complexes, il demeure la question du sens du travail social qui doit être certes justifié mais qui ne peut se réduire à cette unique injonction.

De fait, conscient de tous ces enjeux, de toutes ces questions, le SAEMO/68 poursuit donc son travail d'introspection tout en se voulant force de propositions, nouvelles, innovantes mais avant tout qui vise la protection des enfants.

## 2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Œuvrant dans le champ judiciaire et administratif, le SAEMO/68 tend à répondre aux besoins du territoire Haut-Rhinois depuis plusieurs décennies grâce à la diversification de ses prestations et grâce aussi à la confiance accordée tant par les Magistrats pour Enfants des juridictions de Mulhouse et de Colmar que celle de la CeA, notamment des services des Territoires de Solidarité en matière de mesures administratives.

Aussi, en application des articles du Code Civil, 375 et suivants qui encadrent les mesures d'assistance éducative, ordonnées par un Magistrat ou contractualisées avec les détenteurs de l'autorité parentale par un représentant du Président de la CeA, le service agit sous mandat « **Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises** » et au titre de l'article 375-2 du Code Civil qui précise que « **Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...) et (...) il s'agit, pour le service mandaté, d'apporter aide et conseils à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre** ».

Dans ce cadre, l'année 2022 est une nouvelle fois une année résolument marquée par le nombre sans cesse plus important de décisions d'AEMO adressées au service et plus précisément de jugements ordonnant des mesures d'AEMO Renforcées qui nous laissent clairement percevoir les besoins d'interventions extrêmement soutenus et ce de façon quasi similaire sur les territoires Mulhousiens et Colmariens.

Nous notons aussi un nombre conséquent de mesures d'AEMO avec Hébergement en direction de jeunes adolescents qui ne cessent de se perdre, qui grandissent dans des milieux familiaux abimés ou qui présentent des fonctionnements relationnels inadaptés, facteurs de risques de désocialisation.

Soulignons par ailleurs que les mesures dite d'AEMO/Classiques sont nombreuses mais elles font état, elles aussi, de besoins conséquents liés à des dégradations importantes, parfois ordonnées « dans l'attente d'une AEMO Renforcée ou avec Hébergement », mais qui sont inadaptées aux besoins et qui rendent l'intervention des professionnel(les) plus complexe, plus difficile à mettre en œuvre compte tenu des 30 voire 31 mesures dont chacun professionnel(le) à la charge.

L'activité de l'AED et de l'AED/R a été quelque peu en difficulté au regard des postes non pourvus au sein du service pour répondre pleinement aux demandes mais parfois considérée par certains professionnel(les) des autres missions pour permettre la continuité des accompagnements en cours.

Enfin, il nous faut faire signe des 90 enfants qui restent accompagnés par le service mais qui sont dans l'attente de leur placement ordonné par un Magistrat. Générant

des suivis qui s'avèrent inadaptés, ils attestent d'une part de l'état du dispositif de placement mais également de l'obligation d'adaptabilité des professionnel(le)s.

## ❖ L'ACTIVITE :

### Sites de Colmar et Mulhouse

	2019	2020	2021	2022
AGREMENT	1 953	1 953	1 953	1 953
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES	698 245	698 245	731 095	774 895
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	695 310	664 742	676 944	683 640
ECARTS <i>en nombre</i>	- 2 935	- 33 503	- 54 151	- 91 255
<i>en pourcentage</i>	-0,42%	-4,80%	-7,41%	-11,78%
EFFECTIF AU 31/12	1 641	1 828	1 801	1 383
Taux de réalisation de l'activité	99,58%	95,20%	92,59%	88,22%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 521	2 655	2 746	2 307

Les éléments concernant l'activité 2022 du service d'AEMO/68 s'appuient sur l'ensemble des missions, AEMO, AEMO/R, AED, AED/R et à la lecture des chiffres, malgré la volonté de considérer au plus vite chaque jugement - dont le nombre de mesures nouvelles pour l'année a été de 970 - et d'attribuer à chaque professionnel(le) les suivis dès que possible, les objectifs fixés par les financeurs n'ont pas été atteints et nous ne pouvons que le regretter.

Si nous pouvons en expliquer les raisons, qui sont liées à de nombreux facteurs, il nous faut avant tout considérer que :

- Le maintien de l'exercice des mesures alors que certaines situations ont fait l'objet d'un placement ordonné et qui ont empêché en partie l'entrée de nouvelles mesures.
- Le nombre de mesures d'AEMO Renforcées qui a constitué la majeure partie des décisions mais qui ont fait l'objet d'attente, les équipes dédiées à cette mission ne disposant pas d'un nombre d'ETP suffisant.
- L'exercice d'une mesure d'AEMO dite Classique dans l'attente d'une effectivité en AEMO Renforcée qui a constitué certes, une réponse pour le(la) mineur(e) mais qui trouve ses limites sur deux modes de calcul du ratio d'encadrement et qui ralentit quelque peu les possibilités d'attribution : alors qu'un professionnel(le) en AEMO dite classique ou en AED classique se voit attribuer 30 ou 31 enfants, le professionnel(le) en AEMO Renforcée ou en AED Renforcée est désigné pour accompagner 11 ou 14 enfants (soit 7 mesures) qui impacte de fait, la fluidité des parcours.
- Les réalités en matière de ressources humaines qui a constitué des freins indéniables à la réalisation du taux d'activité.
- Le renouvellement des mesures qui est venu influencer sur l'attribution des nouvelles décisions.

### Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

	2019	2020	2021	2022
AGREMENT	25,00	25,00	25,00	25,00
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES	7 756,00	7 756,00	9 125,00	9 125,00
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	9 276,00	9 325,00	9 682,00	10 516,00
ECARTS <i>en nombre</i>	1 520,00	1 569,00	557,00	1 391,00
<i>en pourcentage</i>	19,60%	20,23%	6,10%	15,24%
EFFECTIF AU 31/12	35	48	52	27
Taux de réalisation de l'activité	119,60%	120,23%	106,10%	115,24%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	57	68	76	47

Depuis plusieurs années, l'activité du service d'AEMO avec Hébergement est importante et nous laisse penser qu'elle répond ici encore à des besoins d'accompagnement de proximité important.

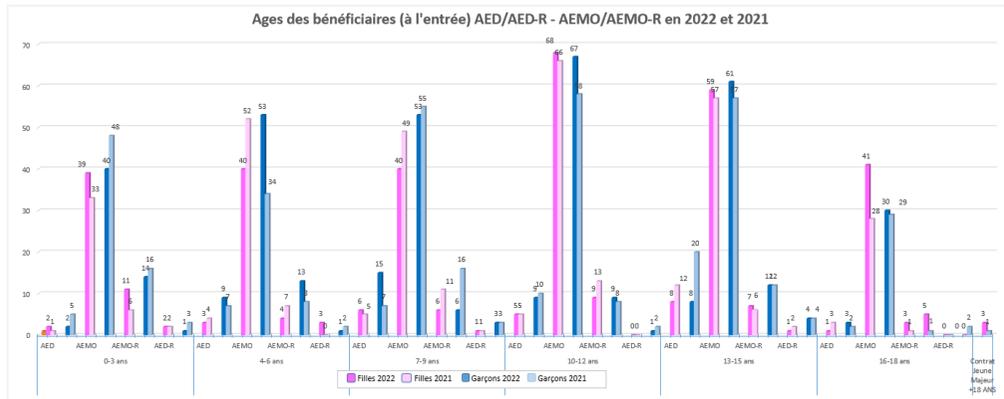
Se voulant un modèle d'intervention de protection judiciaire « hybride » qui combine une intervention très renforcée (7jours/7 et 24heures/24), le modèle tel que construit évolue afin de proposer des modalités adaptées, en particulier aux pré-adolescent(e)s et aux jeunes adolescent(e)s exposé(e)s à de graves déficits de sécurité, à des troubles relationnels qui peuvent être à caractère violent. Contenante, pensée dans une logique de réactivité, de soutenance des mineur(e)s et des parents, l'intervention vise à apaiser, à permettre le retrait épisodique, programmé et/ou d'urgence afin de soutenir et prendre soin de tous.

Envisagée par d'autres acteurs sociaux, d'autres départements qui nous ont sollicité, cette mission tend à répondre aussi à la difficulté d'envisager un placement pour les adolescent(e)s, à prendre en considération le passage délicat de l'adolescence tout en construisant des relations fiables avec les adultes du service qui oscillent donc entre intervention individualisée et interventions collectives.

Cette année, 17 mineur(e)s sont sorti(e)s du dispositif après, pour 8 d'entre eux, un accompagnement de 6 à 12 mois, nous laissant penser que cette modalité prend sens dans le dispositif de protection de l'enfance et qu'il convient de la considérer à sa juste valeur dans le développement des ressources futures.

## ❖ AGE DES MINEUR(E)S ACCUEILLI(E)S

### Sites de Colmar et de Mulhouse



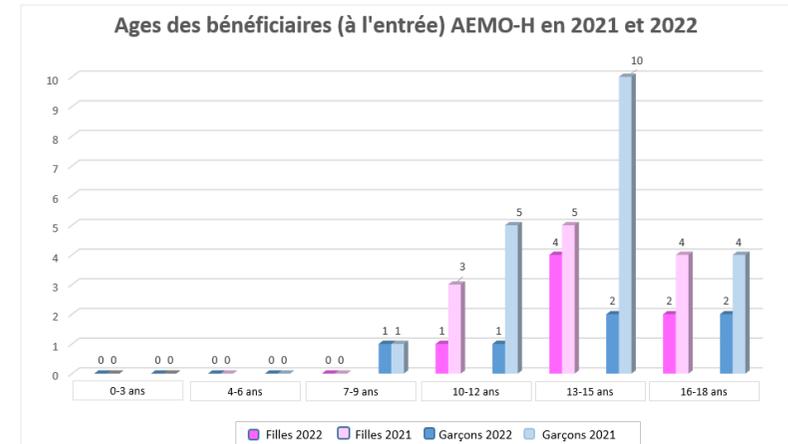
L'âge des mineur(e)s concerné(e)s par une mesure d'AEMO ou d'AED reste sensiblement identique d'une année sur l'autre même si nous observons une augmentation en 2022 pour les tous petits de 0 à 3 ans et surtout pour les futur(e)s jeunes majeur(e)s de 16 à 18 ans, notamment des jeunes filles qui semblent être plus en difficulté et ce, comme cela est aussi relevé par les services d'investigation en charge des MJIE.

En ce qui concerne les durées d'accompagnement, pour les sites de Mulhouse et de Colmar confondus et pour des mesures judiciaires (AEMO et AEMO/R), 791 mineur(e)s sont sorti(e)s des effectifs en 2022, après majoritairement avoir été pris en compte entre 12 et 24 mois (264) mais pour presque ¼ (137), au-delà de 36 mois. Cet état des lieux nous permet de fait, de penser que le travail en milieu ouvert reste probant mais qu'il prend aussi du temps qui pourrait peut-être, être est moins important si les professionnel(le)s avaient moins de mesures chacun(e).

En effet, au travers des échanges, il apparait clairement que les accompagnements des tous petits doivent être priorités au regard des enjeux et des risques encourus mais qu'il est parfois difficile de les considérer à la hauteur des besoins. Cette même logique se retrouve pour les adolescent(e)s qui doivent pouvoir s'appuyer sur les travailleurs sociaux afin de préparer la majorité alors qu'ils(elles) sont en difficulté pour construire leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Beaucoup de décisions des Magistrats pour Enfants sont liées à des contextes familiaux où la question des violences est omniprésente, soit dans le couple parental, soit en direction des enfants ou lorsque le couple est séparé ou mal séparé. Témoin ou victime de ces violences, l'enfant n'est plus considéré dans son intérêt et reconnu dans ses besoins, la mesure d'AEMO vient donc apporter une garantie à l'enfant.

## Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)



Alors qu'en 2021, l'âge moyen au moment de la décision judiciaire pour une AEMO avec Hébergement se situait majoritairement pour les garçons entre 13 et 15 ans, cette année, on observe des admissions plus diffuses, entre 12 et 18 ans, nous laissant penser que les difficultés apparaissent plus tôt et obligent un accompagnement plus conséquent. Pour les jeunes filles, l'entrée dans le dispositif reste située entre 13 et 15 ans.

Pour autant, cette constante ne dit rien des motifs de décisions, qui à la lecture des jugements fait apparaître des difficultés grandissantes, telles que des relations sociales difficiles, du harcèlement scolaire ou encore des tensions dans les relations parents/enfants, des parents aux prises de leurs propres difficultés qui viennent créer du rejet massif, de l'impossibilité pour eux d'entrevoir de l'intérêt et une remise en question de leurs fonctionnements.

Plus souvent livrés à eux-mêmes, ces mineur(e)s se construisent parfois dans la toute-puissance, dans une inversion des rôles et des places mais restent dans une grande fragilité psychique qui obligent les professionnel(le)s à user de patience pour nouer une relation quelque peu confiante.

C'est donc en direction de ces jeunes adolescent(e)s que le service d'AEMO avec Hébergement s'adresse, alors même que les professionnel(le)s alertent sur le rajeunissement des enfants et notamment sur la question des troubles qu'ils présentent, certains relevant d'une prise en charge en ITEP qui nécessite de fait de nouer des relations avec d'autres champs de la protection de l'enfance (ITEP entre autre).

## ❖ MOUVEMENTS (ADMISSIONS ET SORTIES)

	JUDICIAIRE	AED	TOTAL	AEMO-H
<b>TOTAL MESURES ENTREES EN 2022</b>	693	94	787	13
<b>TOTAL MESURES SORTIES EN 2022</b>	790	135	925	18
<b>TOTAL MESURES EN COURS AU 31/12/2022</b>	<b>1 202</b>	181	1 383	27

ADMISSIONS - PROVENANCE	AEMO	AED	AEMO-R	AED-R	AEMO-H
ASE	59	4	14		4
ESPACES SOLIDARITE	3	28		2	
JUGES DES ENFANTS - PARQUET	45		7		
LIEU DE PLACEMENT	19				
SERVICE DE MILIEU OUVERT	42	16	31	6	7
SERVICE D'INVESTIGATION	293	6	33		2
POLICE/GENDARMERIE	74	2	5	1	
PJJ	2				
AUTRES DEPARTEMENTS	24		4		
AUTRES (Famille, EN, Hopitaux...)	34	21	4	8	
<b>TOTAL ADMISSIONS</b>	<b>595</b>	<b>77</b>	<b>98</b>	<b>17</b>	<b>13</b>

SORTIES - MOTIF DE SORTIE	AEMO	AED	AEMO-R	AED-R	AEMO-H
EVOLUTION POSITIVE	327		50		4
MAJORITE	65	2	4		5
PLACEMENT					
DEMENAGEMENT	41	1	2	2	
ARRET ANTICIPE					
AUTRES MOTIFS	257	77	41	18	9
BASCULEMENT EN JUDICIAIRE OU PENAL	2	28	1	7	
BASCULEMENT EN ADMINISTRATIF					
<b>TOTAL SORTIES</b>	<b>692</b>	<b>108</b>	<b>98</b>	<b>27</b>	<b>18</b>

## 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

### a. Vie de l'établissement

Dans le cadre de la diversification des modalités d'accompagnement, le service d'AEMO/68 avait répondu en 2021 à un appel à projet de la CAF du Haut-Rhin dans le cadre d'une expérimentation de Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP), inscrit au 5<sup>ème</sup> plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes. Devant permettre l'exercice du droit de visite dans le contexte de violences conjugales, de séparations conjugales très conflictuelles qui impactent le développement des enfants, à travers ce dispositif expérimental, il s'agissait de permettre l'exercice du droit de visite dans un cadre sécurisé et protecteur, sur décision du JAF.

Entre septembre 2021 et décembre 2022, une équipe dédiée a œuvré pour permettre des passages de bras sécurisés, travailler avec chaque parent sur sa posture et garantir aux enfants des relations apaisées.

Si ce dispositif a retenu toute l'attention des JAF, a été indéniablement utile pour les parents accompagnés et a, sans aucun doute évité le passage auprès des Magistrats pour Enfants au regard des conflits qui nuisent au développement des mineur(e)s, l'expérimentation a pris fin en décembre, pour des raisons de financements.

L'engagement associatif, celui du service et des professionnelles à cet endroit est à souligner, d'autant que ce projet répondait à des besoins repérés de longue date et contribuait à la protection des enfants.

C'est aussi au cours de l'année 2022 que le service a travaillé à une proposition de prise en compte de la liste d'attente qui n'a cessé de croître au fil des mois. Souhaitant proposer une autre modalité qui pouvait répondre à cette question des délais, nous avons engagé une concertation avec la CeA et obtenu un accord d'expérimentation pour 2023, pour passer de la logique de liste d'attente à une logique de file active.

A cet endroit, le service a donc cherché à proposer des modalités qui permettent des réponses plus adaptées aux besoins repérés et ce même si ces deux exemples relèvent d'une expérimentation.

### b. Travail avec les familles

Le travail avec les familles constitue l'essence même de l'intervention éducative en milieu ouvert et à l'écoute des retours des professionnel(le)s du service, il s'avère que dans bon nombre de situations, la question du remaniement des postures, l'attention envers l'enfant, la capacité parentale à se mobiliser dans l'intérêt de ce dernier est de plus en plus complexe à mettre en mouvement.

Pris dans des difficultés importantes, où la présence de(des) l'enfant(s) est parfois une source de conflits violents, l'intervention convoque une plus grande vigilance et implique un accompagnement massif qui n'est pas toujours possible selon les missions.

Ainsi, si les accompagnements restent source d'amélioration et permettent de clôturer bon nombre de mesures il n'en demeure pas moins que le cheminement est plus long, demande d'être plus étayé que par le passé par la suppléance dans les actes pour les parents les plus démunis et nécessitent aussi une plus grande agilité, certains parents pouvant se montrer virulents, agressifs, injurieux envers les professionnel(le)s.

Considéré à son juste niveau, cette dimension nouvelle dans le travail met en exergue, nous semble-t-il, la précarisation des familles, les sentiments d'inégalité qui se traduit par un rejet ou tout du moins une rigidification des postures parentales.

#### **c. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associative)**

La coordination des parcours des mineur(e)s reste une préoccupation majeure pour l'ensemble des professionnel(le)s mais force est de constater que cette dimension de l'intervention est traversée par de nombreux écueils, notamment liés au manque de places dans les dispositifs, aux délais d'attente, à la saturation des dispositifs ou encore la méconnaissance mutuelle. Immense enjeu nous semble-t-il dans les prochaines années, la coordination suppose aussi une confiance mutuelle qui n'est pas encore clairement inscrite dans les pratiques en travail social, alors qu'il est cependant important de souligner que le service agit spontanément avec le secteur du handicap, avec les dispositifs d'insertion pour les plus grands ou encore de façon soutenue avec les écoles et les lycées.

Pour répondre de façon plus précise à certaines situations difficiles, le service a pu cependant se rapprocher, au cours de l'année, de certaines associations qui œuvrent auprès des femmes victimes de violences, auprès d'associations qui viennent soutenir l'accompagnement au quotidien (TISF...), ou être présents dans certaines instances préfectorales.

Néanmoins, les professionnel(le)s restent souvent inquiets des mesures de placements ordonnées et non exécutées au regard de la saturation des dispositifs. Cette situation récurrente au fil des années interroge, puisqu'elle met à mal le parcours de l'enfant, son intérêt et son devenir.

#### **d. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc...)**

A l'instar de la question de la coordination, le partenariat est indiscutablement indispensable au travail conduit en milieu ouvert. C'est donc à ce titre qu'au cours de l'année 2022, l'équipe de direction s'est attachée à honorer des invitations à des réunions d'autres acteurs (*A Dom'Aide* par exemple), à participer aux réunions du réseau de directeurs du Haut-Rhin, à se rapprocher d'autres associations dans le cadre des relais ou à être présente aux réunions en préfecture à propos de la prévention des radicalisations.

Les professionnel(le)s ont pu, quant à eux, être informés par certaines associations de leur offre partenariale.

Par ailleurs, si nous avons aussi cherché à contractualiser certaines collaborations, nous y avons renoncé dans la mesure où certains dispositifs (PMI, pédopsychiatrie) ne peuvent plus s'engager au regard des charges de travail et de l'absence de salariés.

Notons enfin que le service peut cependant compter sur un réseau bien identifié et ancien qui facilite les relais, les coopérations (AS de secteur, chef de service des territoires de Solidarité dans le cadre des AED...).

#### **e. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation**

Tout au long de l'année le service d'AEMO/68 a fait preuve de détermination pour proposer de nouvelles modalités d'accompagnement qui répondent aux besoins des mineur(e)s et des familles. Ainsi, en répondant à deux appels à projet, le service a manifesté son intérêt pour innover et être force de proposition.

Parallèlement, à l'interne et dans le cadre de l'élaboration du projet de service, le COPIL, créé dès le début de la démarche, a été particulièrement réactif et n'a pas manqué de faire des retours pertinents sur le contenu du document. Cette approche participative et de concertation a permis aussi un apaisement des relations, une meilleure compréhension de chacun et un engagement de tous dans le nécessaire changement des pratiques.

Ainsi, peu à peu et malgré les mouvements des ressources humaines, l'ensemble des salariés a su faire preuve d'engagement notamment au moment de l'appel à candidature pour l'expérimentation de la « file active ». En effet, cette nouvelle approche, qui oblige à un remaniement des postures a suscité nombreuses postulations à Mulhouse, démontrant à cet endroit la volonté de s'adapter aux réalités et aux besoins des mineur(e)s et de leurs familles.



## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Améliorer les prestations auprès des mineur(e)s et des familles repose sur les capacités des équipes à s'ouvrir au changement dans les pratiques, à les revisiter, à porter attention aux nouvelles approches et aux réglementations qui évoluent, à s'adapter aux attentes des usagers.

A ce jour, les professionnel(le)s du service sont en mouvement et malgré des inquiétudes légitimes, chacun prend conscience des enjeux, des orientations qui, peu à peu, font signe d'une nécessaire évolution.

A cet endroit, réunir les équipes des trois sites de façon régulière, faire circuler les informations importantes, poursuivre le développement des compétences de toutes et tous et ce, quelle que soit la place occupée, travailler en collégial de directeurs pour harmoniser les pratiques en milieu ouvert ou encore participer à la mise en œuvre de la démarche sur les risques psycho sociaux, permettre l'accompagnement des jeunes professionnel(le)s par un groupe de pairs, sont autant d'actions qui contribuent à la qualité, in fine, des prestations.

Par ailleurs, au cours de l'année, le service a pu rencontrer les Magistrats pour Enfants de Colmar et de Mulhouse pour mieux cibler leurs attentes mais aussi faciliter les échanges quant aux réalités du service.

Enfin, le projet de service qui a été particulièrement long à se finaliser au regard des contraintes, a pu néanmoins être enrichi de nombreuses réglementations nouvelles qui sont venues nourrir la réflexion et affiner les possibles, les nécessaires orientations à prendre tout en s'appuyant sur l'expertise des professionnel(le)s.

## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

Evolution personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en équivalent temps plein)

### Site de Colmar

2020	2021	2022
38,60	44,63	41,09

### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) AEMO 68 SITE COLMAR

2022	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Services Généraux
CDI	39,09	5,00	2,00	28,70	2,89	0,50
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CDD remplacement	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>41,09</b>	<b>5,00</b>	<b>2,00</b>	<b>30,70</b>	<b>2,89</b>	<b>0,50</b>

### Site de Mulhouse Bassin

2020	2021	2022
40,57	52,97	49,12

### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) AEMO 68 SITE MULHOUSE

2022	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Services Généraux
CDI	42,26	2,00	4,26	33,00	3,00	0,00
CDD temporaire	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00
CDD remplacement	2,86	0,00	0,86	2,00	0,00	0,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>49,12</b>	<b>2,00</b>	<b>5,12</b>	<b>39,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>

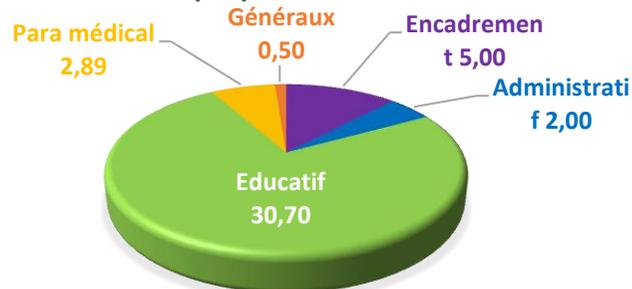
### Site de Mulhouse Flandres (AEMO-H)

2020	2021	2022
8,25	9,55	9,25

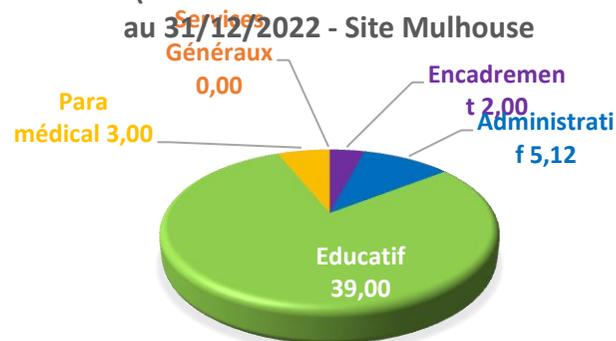
### Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein) AEMO 68 SITE Hébergement

2022	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Services Généraux
CDI	8,25	1,00	0,25	6,00	0,00	1,00
CDD temporaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats aidés	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>9,25</b>	<b>1,00</b>	<b>0,25</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>

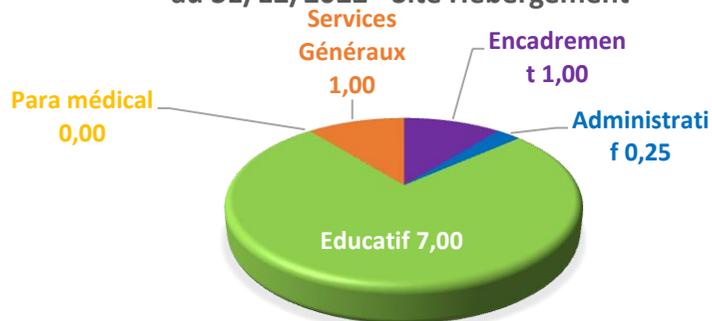
Effectifs (en nombre de CDD et CDI confondus)  
au 31/12/2022 - Site Colmar



Effectifs (en nombre de CDD et CDI confondus)  
au 31/12/2022 - Site Mulhouse



Effectifs (en nombre de CDD et CDI confondus)  
au 31/12/2022 - Site Hébergement



La dimension des ressources humaines pour l'ensemble du service reste une réelle préoccupation qui impacte, en premier lieu, l'activité mais qui surtout vient poser la question de l'intérêt pour le secteur de la protection de l'enfance.

Traversé depuis plus de 3 ans maintenant par des difficultés de recrutement, les mouvements restent importants malgré la participation du service au séminaire de la protection de l'enfance dans une école de formation, l'intervention sur les missions dans un autre centre de formation, la contractualisation d'apprentissage ou l'accueil des stagiaires.

Perçu comme un secteur difficile, insuffisamment rémunéré au regard des attentes, les jeunes professionnel(le)s acceptent parfois des contrats de remplacement mais peu acceptent les CDI, notamment en AEMO dite classique, le nombre d'attributions d'enfants étant beaucoup trop important et les attendus vécus comme peu atteignables.

Ainsi, au fil des mois, au-delà des absences liées à des congés habituels (congé maternité, congé parental), les arrêts de travail longs se sont multipliés, (3 387 en 2022) obligeant certains à faire relais pour ne pas créer de la discontinuité des accompagnements.

Nous dénombrons aussi plusieurs démissions (7 en 2022) liées à un sentiment d'insatisfaction ou, plus heureusement à des évolutions professionnelles (prise de poste à responsabilité, nouvelle orientation, reconversion...).

Par ailleurs, alors que les réponses à candidatures de poste de psychologue étaient nombreuses, cette année, un poste est resté vacant plus de 8 mois et l'était encore au 31 décembre, nous laissant penser que la dimension institutionnelle perd d'intérêt sans qu'il soit question ici de la rémunération.

Ces facteurs réunis contribuent indéniablement à fragiliser l'engagement des professionnel(le)s les plus aguerris et constitue également des charges de travail importantes pour les travailleurs sociaux, pour les cadres intermédiaires ou encore pour le pôle administratif grandement sollicité.

Pour l'heure, si l'on ajoute aux difficultés repérées, la demande croissante des autorités de contrôle et de financement, les obligations réglementaires qui ont été longtemps oubliées au service, la demande de revisiter les ratios afin de permettre un réel travail de fond qui vise l'inclusion de tous les enfants confiés avec un passage de 31 mesures à 24 dans l'idéal qui semble être méconsidérée, il est à craindre une plus grande désertification encore, au cours des prochaines années.

Aussi, à cet endroit, si nous espérons que le projet de service qui propose d'autres modes d'intervention, sans doute plus innovantes, pourra être un levier important au cours des prochaines campagnes de recrutement, il n'en demeure pas moins qu'il y a urgence à reconsidérer les modalités d'intervention en milieu ouvert.

## 6. CONCLUSION

Variable d'ajustement entre un dispositif de placement saturé et des décisions judiciaires et des contractualisations -tous deux témoignant de la précarisation, de l'impossibilité à être parents, à prendre soin de son ou ses enfants- le service de milieu ouvert est sans cesse interpellé et parfois jugé sur les délais de prise en compte ou sur les motivations d'une demande de placement sans que les questions de fond soient réellement considérées et travaillées dans des perspectives de politiques publiques à long terme qui concourent à l'inclusion, à l'insertion de tous les enfants concernés par la notion de danger au terme des articles 375 et suivants.

Par ailleurs, interpellé voire invectivé par les familles qui s'opposent à l'intervention, le service fait ici aussi l'objet de moults courriers, nous laissant clairement percevoir la difficulté des parents à comprendre et à accepter que leurs positions et leurs postures mettent l'évolution et la construction de leur(s) enfant(s) en danger.

Habités par de nombreux troubles, parfois psychiques, pris dans des conflits incessants ou des mal-séparations, vivant de peu et pour autant submergés par les difficultés, il ne s'agit de juger ces fonctionnements mais de repenser peut-être l'intervention enrichie d'autres approches. En cela, le projet de service qui met en avant la pair-aidance, les rencontres entre parents, les temps de paroles partagés, les médiations éducatives sont autant de propositions qui peuvent répondre au besoin de reconnaissance des uns et des autres.

Aussi, dans cet environnement très fragile et très incertains, je tiens à remercier les professionnel(le)s qui, cette année encore, ont fait preuve d'engagement, ont marqué leur désappointement dans certaines situations, exprimé leur découragement ou leur colère, partagé leur réussites, interrogé le sens de leur travail, alerté, accompagné des enfants petits ou plus grands dans des lieux de placements, échangé avec tous ceux et celles qui participent de leur avenir et réalisé bien d'autres choses encore....